

Funiflaine

L'accès rapide et écologique
au Grand Massif



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET	3
CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION.....	5
DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	6
BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	17
PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	36
ÉTAPES À VENIR.....	37

PRÉSENTATION DU PROJET

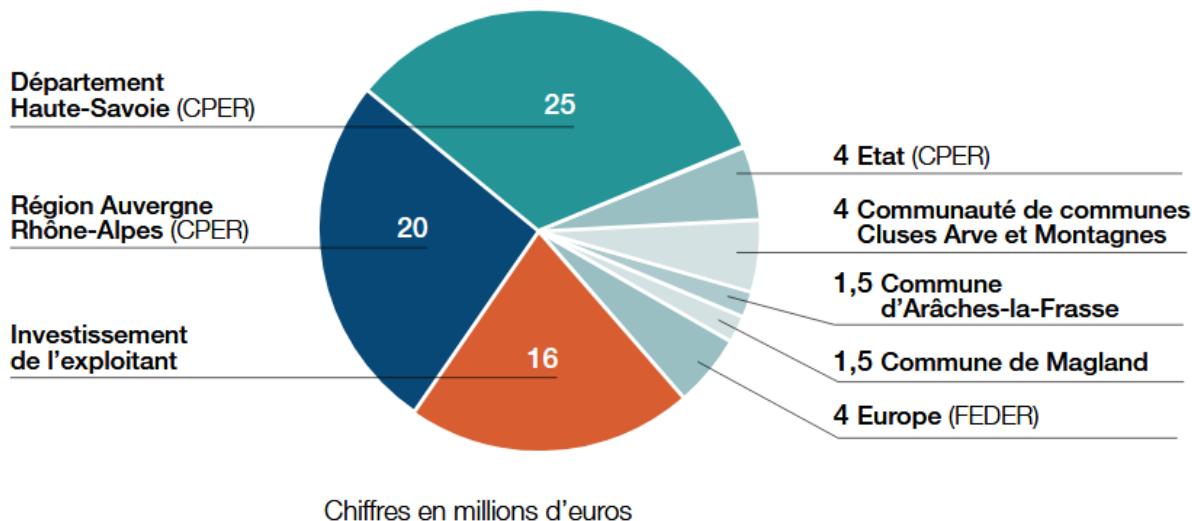
RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet FUNIFLAINE est un transport public par câble qui répond à des ambitions environnementales, économiques et touristiques :

- Proposer un mode de transport pour tous les publics : habitants, professionnels, saisonniers, scolaires, touristes ou sportifs, basé sur une technologie pensée en adéquation avec la géographie locale.
- Construire une alternative aux conditions actuelles de circulation par la route quelle que soit la météo, grâce à un mode de transport rapide et accessible à tous.
- Déployer une offre de mobilité écologique, tant pour les personnes que pour l'acheminement des biens (bagages, marchandises, déchets...) qui réduise les émissions des gaz à effet de serre sur le territoire.
- Constituer un atout majeur pour l'économie de toute la vallée.

L'objectif du projet FUNIFLAINE est de relier la vallée de l'Arve, à partir de Magland, à la station de Flaine en moins de 20 minutes, selon le principe d'un ascenseur, qui part du point le plus bas pour arriver au point le plus haut, par le chemin le plus rapide.

Le projet FUNIFLAINE nécessitera un investissement global de 76 millions d'euros H.T. :



LA CONCERTATION

Le Syndicat mixte Funiflaine, porteur du projet FUNIFLAINE, a mené une concertation publique du 24 janvier au 8 mars 2019, soucieux de démontrer sa forte volonté d'associer le public à sa réalisation. Il a souhaité, durant toute cette période, présenter le projet et ses objectifs, et mettre en œuvre un large dialogue avec tous les publics concernés. Pour ce faire, le Syndicat s'est attaché à informer par divers moyens, donner la parole aux acteurs et aux habitants, et recueillir leurs contributions.

PARTENAIRES DU PROJET

ACTEURS DU PROJET

Le projet FUNIFLAINE bénéficie de l'engagement de plusieurs partenaires publics partageant leur volonté de mettre en œuvre cet équipement qui contribuera au développement du Grand Massif et de la vallée de l'Arve :

- le Département de la Haute-Savoie*,
- la Région Auvergne - Rhône-Alpes,
- l'Etat,
- la Communauté de communes Cluses, Arve & Montagnes*,
- les Communes d'Arâches-la-Frasse et de Magland*



* Membre du Syndicat mixte Funiflaine

INSTANCE DE GOUVERNANCE

Le projet est piloté par le Syndicat mixte FUNIFLAINE. Créé en juin 2016 pour en assurer la maîtrise d'ouvrage, il réunit :

- le Conseil départemental de la Haute-Savoie,
- la Communauté de communes Cluses, Arve & Montagnes,
- la Commune d'Arâches-la-Frasse,
- la Commune de Magland.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

2019

- Concertation préalable avec le public
- Etudes préliminaires
- Consultation pour la recherche d'un concessionnaire

2020 - 2022

- Choix du concessionnaire
- Dossiers d'études d'impact et d'autorisation environnementale unique
- Enquête publique (2021)
- Travaux (2021)

2023

- Mise en service (décembre)

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation publique, conduite du 24 janvier au 8 mars 2019, a porté sur le projet d'ascenseur valléen FUNIFLAINE entre Magland et Flaine.

Le public a été invité à s'exprimer sur le projet, ses composantes et ses fonctionnalités.

Cette concertation permettra au maître d'ouvrage, en prenant en considération les avis et contributions exprimés, de continuer les études engagées en vue de la constitution du dossier d'enquête publique en 2021.

CADRE LÉGAL

Le projet FUNIFLAINE, compte tenu de ses caractéristiques, est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale au titre des articles L122-1 et R122-1 du Code de l'Environnement.

Dès lors et au regard de l'article L. 121-15-1, 2°, de ce même Code de l'Environnement, il a été décidé de répondre aux attentes du public sur le renforcement de sa participation dans l'élaboration des projets soumis à évaluation environnementale.

C'est dans ce cadre juridique que la concertation a été organisée.

Délibération du Syndicat mixte Funiflaine engageant la procédure de concertation

Le comité syndical du Syndicat mixte Funiflaine, réuni le 21 décembre 2018, a délibéré sur les modalités de la concertation suivantes :

- Publication d'un avis dans la presse locale, affichage, sur les panneaux d'information municipaux, des communes de Magland et d'Arâches-la-Frasse.
- Mise à disposition du public dans les mairies de Magland et d'Arâches-la-Frasse, et à l'office de tourisme de Flaine du dossier de concertation et d'un registre d'observation.
- Tenue des réunions publiques (une d'ouverture et une de clôture)
- Envoi d'un courrier avisant du déroulement de la concertation aux services de l'Etat, aux Chambres consulaires, aux associations et aux élus locaux.
- Mise en ligne du dossier de concertation.
- Possibilité au public d'envoyer un courrier au Syndicat mixte et un mail à l'adresse funiflaine@hautesavoie.fr
- Etablissement du bilan à l'issue de la concertation.

et autorise le Président du Syndicat mixte Funiflaine à engager la procédure.

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

CONSULTATION PRÉALABLE D'ACTEURS DU TERRITOIRE

En préparation de la concertation publique du projet FUNIFLAINE, le Syndicat mixte Funiflaine a souhaité réaliser une étude de contexte pour identifier les sensibilités et les points de vue des différents acteurs locaux concernés par le projet.

Une série d'entretiens a été menée **en décembre 2018** auprès des acteurs suivants :

- **Acteurs politiques**
 - Martial SADDIER, député de la Haute-Savoie et conseiller régional
 - René POUCHOT, maire de Magland
 - Marc IOCHUM, maire d'Arâches-la-Frasse
 - Gilbert CATALA, maire de Thyez et président de la Communauté de communes Cluses, Arve & Montagnes (2CCAM)
 - Marie-Antoinette MÉTRAL, maire de Saint-Sigismond et conseillère départementale
- **Etat**
 - Bruno CHARLOT, sous-préfet de Bonneville
- **Acteurs économiques et professionnels**
 - Pascal TOURNIER, GMDS (Grand Massif Domaines Skiables)
 - Patrick CHANCEREL et Patrice BONNAZ, SIF (Syndicat Intercommunal de Flaine)
 - Christophe BOUJON, directeur ESF Flaine (Ecole du Ski Français de Flaine)
 - Pierre CLAESSEN, directeur de l'office de tourisme de Flaine
 - Armelle LAUGIER, directrice adjointe de Lémanis
 - Louis GAUTHIER, directeur du développement, de l'ingénierie et de l'innovation d'ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc)
- **Acteurs associatifs**
 - Régis LARDENNOIS, président de l'association flainoise
 - Jean-François LEMOINE, délégué FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
 - Jean-François CROUZAT, FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature)

ÉLÉMENTS-CLEFS

- ↳ Le projet et le tracé par Pierre Carrée sont soutenus par l'ensemble des acteurs politiques et professionnels :
- Les acteurs professionnels du Grand Massif Domaines Skiables et les acteurs du tourisme sont déjà complètement engagés dans une démarche d'anticipation et de propositions pour profiter à 100 % de l'effet « Funiflaine ». Ils soulignent l'intérêt de disposer de la gare de Pierre Carrée pour offrir un nouveau point d'entrée sur le Grand Massif et les remontées mécaniques existantes. Ils se veulent aussi force de proposition pour mettre en place des services aux utilisateurs tant à partir de Bellegarde qu'à l'arrivée à Flaine.

L'intérêt d'élargir Funiflaine à des services professionnels est aussi bien compris, même si sa faisabilité reste à préciser. Plus largement, ils veulent travailler sur une offre touristique nouvelle liée à la mise en service de Funiflaine avec des produits adaptés tant en hiver qu'en été.

Toute une réflexion doit s'engager autour du transport des bagages, des déplacements des touristes dans Flaine vers leurs lieux d'hébergement, une billettique combinant les différents moyens de transport.

- Les acteurs politiques sont mobilisés pour voir aboutir le projet à l'étude depuis tant d'années. Ils soulignent l'intérêt du projet pour le développement du territoire en estimant toutefois qu'il doit profiter autant à la vallée qu'aux stations. Il va permettre une nouvelle étape de développement de la station. Il doit être accompagné par des mesures facilitant la multimodalité tant à Bellegarde qu'à Flaine.

La gare de Pierre Carrée est plébiscitée comme nouveau point d'entrée sur le Grand Massif, et l'intérêt qu'elle présente pour certains publics à proximité. Les acteurs insistent sur la diversification des publics qui utiliseront Funiflaine et sur la possibilité de développer l'offre touristique sur une période plus large. Tous n'ont pas toutefois la même appréciation sur l'importance des périodes qu'offre Funiflaine pour élargir la fréquentation.

- Les réponses que le projet Funiflaine apporte en terme de préservation de la qualité de l'air sont mises en avant (en lien avec le PPA de l'Arve).
- L'impact environnemental (paysages, espaces naturels...) a été peu exprimé au cours des entretiens.
- Acteurs professionnels et politiques s'accordent sur les bénéfices qu'apportera Funiflaine en développant l'offre touristique sur l'été, et en captant une clientèle nouvelle venant en particulier du bassin genevois grâce au Léman Express.

- ↳ Les acteurs associatifs ont des positions divergentes selon leurs centres d'intérêt :
 - La FNAUT conteste le projet et sa justification (usage inadéquat, coût financier).
 - La FRAPNA soutient le projet mais exprime sa vigilance sur ses impacts environnementaux.
 - L'association flainoise conteste le tracé par Pierre Carrée qui ne répond pas aux attentes des habitants des Carroz, va dénaturer le site de Pierre Carrée et susciter des projets d'urbanisation.
- ↳ L'organisation d'ateliers de concertation sur les usages professionnels et l'accessibilité est bien acceptée par l'ensemble des acteurs rencontrés.

DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC

Des supports d'information ont été réalisés par le maître d'ouvrage afin d'annoncer la concertation, ses modalités et présenter les caractéristiques du projet.

L'information du public a été relayée au travers de différents supports de communication :

▪ Publication de l'avis dans la presse locale

Un avis a été publié dans :

- Le « Dauphiné Libéré » du 9/01/2019,
- Et « Le Messager » du 10/01/2019.

▪ Dossier de concertation

Le dossier de concertation présentait de manière synthétique les motivations et les différents enjeux socio-économiques et environnementaux du projet. Il en décrivait les caractéristiques tant techniques qu'économiques. Enfin, il détaillait les objectifs et modalités de la concertation.

Edité à **1 500 exemplaires**, ce document a été mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation en mairies de Magland et d'Arâches-la-Frasse et à l'office de tourisme de Flaine. Il est également accessible en ligne, téléchargeable depuis le site internet du projet.



Couverture du dossier de concertation
(A4 fermé, 28 pages)

▪ Affichage

Les affiches dites « réglementaires », au format A2 recto, informant de la concertation organisée par le Syndicat mixte Funiflaine du 24 janvier au 8 mars 2019 ont été apposées sur les panneaux d'information municipaux avisant le public du déroulement de l'ensemble des étapes de la concertation préalable à venir.



100 affiches annonçant les dates et les lieux des réunions publiques et des ateliers de concertation, ainsi que les modalités d'information et d'expression offertes au public. Elles ont été diffusées sur les différents lieux d'exposition (mairies de Magland, d'Arâches-la-Frasse, offices de tourisme de Flaine et Cluses, Département de la Haute-Savoie).

Affiche (A3 et A4,

▪ Dépliant d'information

Un dépliant d'information sur le projet de 4 pages a été édité en **27 000 exemplaires** et distribué du 30 janvier au 8 février 2019 dans les boîtes aux lettres des communes suivantes : Arâches-la-Frasse, Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Saint-Sigismond, Scionzier et Thyez.

Il était également mis à disposition du public en mairies de Magland et d'Arâches-la-Frasse, à l'office de tourisme de Flaine, et disponible en réunion publique.



▪ Flyer

Un flyer au format A5 recto informant des dates et lieux des réunions publiques et des modalités de la concertation a été diffusé à une réunion de pré-concertation qui s'est déroulée le 8 janvier 2019 à Flaine avec différents acteurs de la station.

Au total, **300 tracts**.

▪ Panneaux d'information

Une exposition composée de **3 panneaux d'information** sur le projet a été mise en place en mairies de Magland et d'Arâches-la-Frasse, à l'office de tourisme de Flaine, à la communauté de communes Cluses, Arve et montagnes et lors de chaque réunion publique. Les panneaux ont également été installés à l'occasion de la conférence de presse



Panneaux d'information (format roll-up 85 x 200 cm)

du 25 janvier 2019.

Un grand panneau au format 120 x 200 cm a été mis en place en mairie de Cluses, à l'office de tourisme de Cluses et au magasin Super U de Magland.

■ Site internet du projet

Un site internet consacré au projet a été mis en place dès le début de la concertation : <https://www.funiflaine.fr/>

Il permet au public de :

- S'informer sur le contenu du projet et de pouvoir consulter et télécharger le dossier de concertation, l'affiche informative et la synthèse du dossier.
- S'informer sur les modalités de la concertation.
- Donner son avis et poser des questions au maître d'ouvrage via l'adresse mail dédiée et le formulaire d'expression en ligne de la plateforme collaborative.

Le site internet du projet et les adresses mail dédiées seront maintenus tout au long du projet afin de garantir un dispositif continu d'information et d'échanges avec le public.



Page d'accueil du site internet du projet

■ Film de présentation du projet

Un film présentant le projet et le tracé a été diffusé lors des réunions publiques et peut être visionné sur le site internet dédié au projet.

■ Presse locale

Un communiqué de presse a été envoyé le 18 janvier 2019 pour annoncer la concertation. Une conférence de presse de lancement de la concertation s'est tenue le 25 janvier 2019 à Annecy.

30 articles, interviews et reportages sont parus au cours de la concertation :

Presse écrite

- 11/01/2019 – Le Dauphiné Libéré – Toutes éditions - « Funiflaine : la concertation et les questions ».
- 11/01/2019 – Le Dauphiné.com – « Funiflaine : cinq questions qui restent en suspens »
- 22/01/2019 – Groupe-ecomedia.com – « Funiflaine : embarquement immédiat pour la concertation publique »
- 24/01/2019 – Le Messager – Edition Faucigny – « Funiflaine : vers une nouvelle liaison en direction du Grand Massif ? »
- 24/01/2019 – Le Messager – « Funiflaine : vous avez la parole jusqu'au 8 mars »
- 26/01/2019 – Le Dauphiné Libéré – Toutes éditions – « Funiflaine : retour vers un futur avec moins de voitures »
- 26/01/2019 – Le Dauphiné.com – « Flaine. Funiflaine : retour vers un futur avec moins de voitures »

- 31/01/2019 – Le Messager – Edition Faucigny – « Funiflaine : chacun peut donner son avis jusqu'au 8 mars »
- 01/02/2019 – Le Moniteur – « Ça concerte sur Funiflaine »
- 06/02/2019 – Le Dauphiné Libéré – Edition Mont-blanc-Arve-Faucigny – « Funiflaine : première réunion publique et beaucoup de questions »
- 07/02/2019 – Le Messager – Edition Faucigny – « A Magland, le projet du Funiflaine soulève de nombreuses interrogations »
- 07/02/2019 – Altitude – « Le Funiflaine : les travaux de l'ascenseur valléen sont prévus pour 2021 »
- 14/02/2019 – Le Messager – Edition Faucigny – « Funiflaine : qui aura le dernier mot ? »
- 14/02/2019 – Le Dauphiné Libéré – Edition Mont-blanc-Arve-Faucigny – « Deuxième réunion publique pour le Funiflaine »
- 16/02/2019 – Le Faucigny – « Funiflaine. Régis Lardennois, le président de « La Flainoise », ne baisse pas les bras »
- 05/03/2019 – Le Dauphiné Libéré – Edition Annecy-Rumilly-Les Aravis – « Funiflaine : vous avez jusqu'à vendredi pour donner votre avis »

Presse audiovisuelle

- 15/01/2019 – Cluses TV en 90 secondes – « Une réunion pour le projet qui avance »
- 24/01/2019 – RCF Haute-Savoie – « Une concertation qui démarre aujourd'hui dans le Département »
- 24/01/2019 – montblanclive.com – « Magland/Flaine : vous avez jusqu'au 8 mars pour donner votre avis sur le Funiflaine »
- 25/01/2019 – 8 Mont-Blanc – « Le Funiflaine en gare de départ »
- 25/01/2019 – ODS Radio – « Invité de la Rédac' – Funiflaine »
- 28/01/2019 – ODS Radio – « La concertation pour Funiflaine est lancée »
- 05/02/2019 – ODS Radio – « La première réunion publique sur le Funiflaine »
- 08/02/2019 – ODS Radio – « Cluses Mag »
- 11/02/2019 – ODS Radio – « Nouvelle réunion publique sur Funiflaine »
- 18/02/2019 – ODS Radio – « Funiflaine : dernière réunion de concertation »
- 21/02/2019 – France 3 Alpes – « Transport : concertation autour de Funiflaine »
- 28/02/2019 – 8 Mont-Blanc – « Cela se passe en Savoie Mont-Blanc avec Christian Monteil »
- 04/03/2019 – 8 Mont-Blanc – « Une autre voix »
- 05/03/2019 – ODS Radio – « Le projet Funiflaine continue d'avancer »

▪ Relais d'information numérique par les différents partenaires

L'information sur la concertation pour le projet FUNIFLAINE a été diffusée sur les canaux suivants :

- Site internet du Département de la Haute-Savoie, rubrique « Actualités »
<https://www.hautesavoie.fr/actualites/projet-de-t%C3%A9l%C3%A9port%C3%A9-funiflaine>
- Compte Twitter du Département de la Haute-Savoie



- Compte Twitter de Martial Saddier, député et conseiller régional

- Site internet de la commune d'Arâches-la-Frasse, rubrique « Actualités »
<http://aracheslafrasse.fr/pages/actualite.aspx?id=1200>



- Site internet de la commune de Magland, rubrique « Actualités »
<http://www.magland.fr/Reunion-de-concertation-FuniFlaine>



- Site internet de la commune de Cluses, rubrique « Actualités »
<http://www.cluses.fr/Zoom-sur-le-projet-Funiflaine>

CluseS:
UN PASSÉ, DES FUTURS

Découvrir Ma mairie Cadre de vie Enfance - Jeunesse Solidarité Culture - Sport Économie

Accueil > Accueil > Actualités

Zoom sur le projet Funiflaine

Concurrence publique du 20/01 au 09/02

Funiflaine, un accès rapide et écologique au Grand Massif

Le projet FUNIFLAINE est un transport public par câble qui offrira une nouvelle vision d'accès à la montagne. Il répond à des ambitions environnementales, économiques et touristiques :

- Proposer un mode de transport pour tous les publics : habitants, professionnels, saisonniers, scolaires, touristes ou sportifs.
- Construire une alternative aux conditions actuelles de circulation par la route quelle que soit la météo, grâce à un mode de transport rapide et accessible à tous.
- Déployer une offre de mobilité écologique, tant pour les personnes que pour l'acheminement des biens (bagages, marchandise, déchets...) qui réduira les émissions des gaz à effet de serre sur le territoire.



Le projet FUNIFLAINE reliera la vallée de l'Arve, à partir de Magland, à la station de Flaine en moins de 20 minutes. Selon le modèle de l'ascenseur, le téléporté partira du point le plus bas pour aller au point le plus haut par le chemin le plus rapide. Technologie de dernière génération et de grande capacité, pensé en adéquation avec la géographie locale, le projet FUNIFLAINE constituera un atout majeur pour l'économie de toute la vallée et pour les stations du Grand Massif.

Le projet est piloté par le Syndicat mixte FUNIFLAINE. Crée en juin 2016 pour en assurer la maîtrise d'ouvrage, il réunit :

- le Conseil départemental de la Haute-Savoie,
- la Communauté de communes Cluses, Arve & Montagnes,
- la Commune d'Arâches-la-Frasse,
- la Commune de Magland.

Le Syndicat mixte démontre une forte volonté d'associer le public à la réalisation de ce projet. Il souhaite répondre aux attentes qui pourront s'exprimer et faciliter l'intégration de ce nouveau mode de transport dans le territoire. Pour ce faire, dans la concertation qui s'engage, le Syndicat s'attachera à informer par divers moyens et à donner la parole aux acteurs et aux habitants.

CONCERTATION PUBLIQUE DU 24 JANVIER AU 8 MARS

Toutes les informations sur le projet Funiflaine :
Site internet : www.funiflaine.fr
Dossier de la concertation

Funiflaine
Projet de concorde
vallées Funiflaine
Magland - Flaine

VENEZ DÉCOUVRIR
LE PROJET ET DONNEZ
VOTRE AVIS

REUNIONS PUBLIQUES

- 4 février 2019 à 19h
- 11 février 2019 à 18h
- 18 février 2019 à 18h

INFORMEZ-VOUS

CONCERTATION PRÉALABLE DU 24 JANVIER AU 8 MARS 2019

CONCERTATION PUBLIQUE FUNIFLAINE

Bilan de la concertation publique du 24 janvier au 8 mars 2019

DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC

- Réunion de pré-information avec les acteurs de la station de Flaine

Le maître d'ouvrage a organisé le 8 janvier, en amont de la phase de concertation, une réunion qui a rassemblé les principaux acteurs de la station de Flaine pour leur présenter les objectifs du projet et de la concertation.

- Réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées au cours de la concertation :

- **Le 4 février 2019** à 18h00, salle du dojo, à Magland ;
- **Le 11 février 2019** à 18h00, salle du Mont Favy, aux Carroz (Arâches-la-Frasse) ;
- **Le 18 février 2019** à 18h00, Auditorium de Flaine.



Réunion publique à Magland
(© Dep74 – L. Guette)

Le 4 février, les intervenants étaient :

- Christian MONTEIL, président du conseil départemental de Haute-Savoie et président du Syndicat mixte Funiflaine
- Martial SADDIER, député et conseiller régional
- Xavier ROSEREN, député
- Bruno CHARLOT, sous-préfet de Bonneville
- René POUCHOT, maire de Magland
- Marc IOCHUM, maire d'Arâches-la-Frasse
- Gilbert CATALA, président de la communauté de communes Cluses, Arve et montagnes

Le 11 février, les intervenants étaient :

- Christian MONTEIL, président du conseil départemental de Haute-Savoie et président du Syndicat mixte Funiflaine
- Martial SADDIER, député et conseiller régional
- Xavier ROSEREN, député
- Bruno CHARLOT, sous-préfet de Bonneville
- Fernande AUVERNAY, première adjointe au maire de Magland
- Marc IOCHUM, maire d'Arâches-la-Frasse
- Gilbert CATALA, président de la communauté de communes Cluses, Arve et montagnes

Le 18 février, les intervenants étaient :

- Christian MONTEIL, président du conseil départemental de Haute-Savoie et président du Syndicat mixte Funiflaine
- Martial SADDIER, député et conseiller régional
- Bruno CHARLOT, sous-préfet de Bonneville
- Fernande AUVERNAY, première adjointe au maire de Magland
- Marc IOCHUM, maire d'Arâches-la-Frasse
- Patrick CHANCEREL, président du Syndicat intercommunal de Flaine



Réunion publique à Flaine
(© Dep74 – L. Guette)



Réunion publique à Arâches-la-Frasse
(© Dep74 – L. Guette)

Chacune des réunions publiques a duré environ 2 heures et s'est déroulée de la manière suivante :

- Mot d'accueil (*3 minutes*)
- Interventions des partenaires publics du projet (*10 minutes*)
- Projection du film de présentation du projet (*1 minute*)
- Présentation technique du projet par les cabinets d'ingénierie INGEROP et E.R.I.C. (*5 minutes*)
- Présentation du tracé alternatif proposé par l'association flainoise (*5 minutes*)
- Interventions des partenaires financiers du projet (*5 minutes*)
- Temps d'échanges et de questions / réponses avec le public (*80 minutes*)

Chaque réunion a fait l'objet d'un débriefing et d'un compte-rendu détaillé présentant l'ensemble des échanges.

Les participants ont pu également s'exprimer par écrit sur le projet à l'aide d'un **bulletin d'expression** édité à 1 000 exemplaires et distribué au début de chaque réunion publique. Également édité à 1 000 exemplaires, un **bulletin d'inscription aux ateliers de concertation** leur a été proposé.



Mise à disposition des documents d'information et de participation du public

▪ Ateliers de concertation

Deux ateliers de concertation à destination des habitants et des acteurs locaux ont été organisés :

- **Le 5 mars 2019** à 18h00, à la mairie de Magland
- **Le 6 mars 2019** à 18h00, à l'auditorium de Flaine

Chaque atelier a permis aux participants d'aborder les thèmes de l'accessibilité et des usages professionnels du projet.

- ↳ Quels usages avec et autour de Flaine ?
- ↳ Quelles idées concertées pour améliorer les accessibilités ?



Atelier de concertation à Magland
(© Dep74 – L. Guette)

▪ Adresses mail dédiées

Deux adresses mail dédiées au projet ont été créées dès le début de la concertation : funiflaine@hautesavoie.fr et contact@funiflaine.fr

Elles permettent au public de contacter l'équipe-projet à tout moment pour poser des questions ou donner son avis sur le projet.

▪ Plateforme collaborative

Une plateforme collaborative en ligne a été mise en place sur le site internet consacrée au projet :

<https://ieparticipe.funiflaine.fr/>

Elle a permis à chacun de déposer sa contribution, avis et/ou questions, concernant le projet.

The screenshot shows the homepage of the Funiflaine collaborative platform. It features a large logo with the word "Funiflaine" in blue and green, and the subtitle "Projet d'ascenseur valléen Funiflaine Magland-Flaine". Below the logo, there are three triangular call-to-action buttons: blue for "Informer", green for "CONCERTER, dialoguer, ...", and orange for "DÉPOSER UNE CONTRIBUTION". The main text area explains the purpose of the consultation and encourages users to contribute their point of view, remarks, and contributions. A small note at the bottom right says "Nous tenons à vous remercier d'avance de votre collaboration." and "Politique de protection des données - RGPD".

Page d'accueil de la plateforme collaborative

▪ Registres d'expression

Trois registres permettant au public de s'exprimer ont été mis à disposition en mairies de Magland et d'Arâches-la-Frasse, et à l'office de tourisme de Flaine.



Registre (format A4, 50 pages blanches numérotées)

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

BILAN QUANTITATIF

LA MÉTHODE

L'analyse quantitative proposée ci-dessous se base sur les éléments d'expression formulés au cours de la période de concertation publique du 24 janvier au 8 mars 2019.

Les éléments qui sont comptabilisés synthétisent les formes d'expression suivantes :

- Avis/questions recensées pendant les réunions publiques ;
- Avis/questions transmis via le bulletin d'expression ;
- Avis/questions transmis par voie postale ;
- Avis/questions transmis par courriel ;
- Avis/questions transmis via la plateforme collaborative ;
- Avis/questions déposés dans les registres mis à disposition.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Les actions d'information mises en œuvre par le Syndicat mixte Funiflaine durant la période de concertation publique se traduisent, en termes de participation par :

- Environ **730 personnes** présentes, **55 prises de parole** et **5h30 de débat** pour l'ensemble des **trois réunions publiques**.
- **66 avis et questions** posées depuis le début de la concertation par **courriel**.
- **125 avis et questions** posées depuis le début de la concertation via le **formulaire d'expression de la plateforme collaborative** du site internet du projet.
- **6 avis et questions** posées depuis le début de la concertation par **courrier postal**.
- **10 avis et questions** posées via le **bulletin d'expression**.
- **37 contributions** déposées sur les **registres d'expression**.
- **700 visiteurs uniques** ont fréquenté le site internet du projet depuis sa mise en ligne le 24 janvier 2019.
- **48 personnes** ont participé aux **deux ateliers de concertation**.

La réunion de pré-concertation du 8 janvier 2019 a rassemblé 200 personnes.

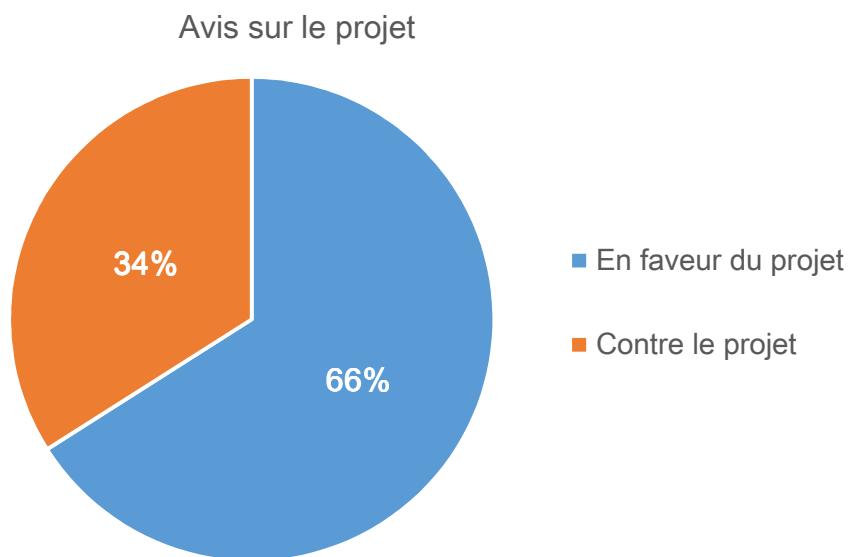
DONNÉES QUANTITATIVES RELATIVES AUX THÉMATIQUES

Les ateliers de concertation font l'objet d'une analyse distincte (cf pages 28 et 29 du présent bilan), et n'entrent pas dans les estimations chiffrées suivantes.

❖ Evaluation des positions favorables ou défavorables sur le projet

Cette répartition recense les avis clairement exprimés pour ou contre le projet proposé, et les avis non tranchés.

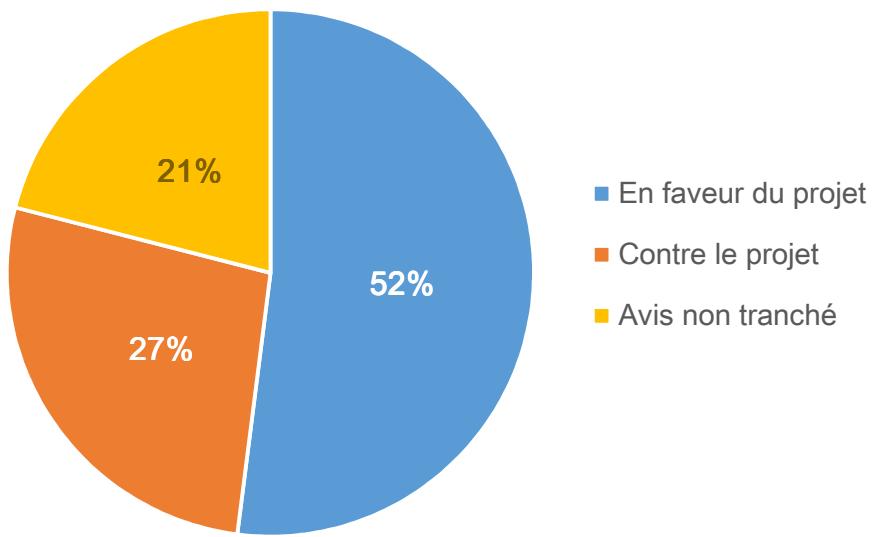
Les avis non tranchés rassemblent les personnes qui ne se sont pas exprimées directement pour ou contre le projet et ont fait part de remarques ne permettant pas de déterminer clairement leur position.



	POUR	CONTRE
Réunion publique	24	6
Courriel	32	23
Formulaire plateforme collaborative	78	32
Courrier postal	3	-
Bulletin d'expression	8	-
Registre	11	18
TOTAL	156	79
Nombre total d'avis distincts	235	

Au global, on constate une large majorité d'avis favorables par rapport aux avis défavorables, soit 66 % contre 34 %.

Avis sur le projet intégrant les avis non tranchés



	POUR	CONTRE	AVIS NON TRANCHÉ : INDÉTERMINÉ
Réunion publique	24	6	25
Courriel	32	23	11
Formulaire plateforme collaborative	78	32	15
Courrier postal	3	-	3
Bulletin d'expression	8	-	2
Registre	11	18	8
TOTAL	156	79	64
Nombre total d'avis distincts			299

❖ **Les principales thématiques abordées par les contributeurs**

15 thématiques principales ont été abordées, tous modes de participation confondus.

Elles sont répertoriées ci-dessous par ordre décroissant du nombre d'avis :

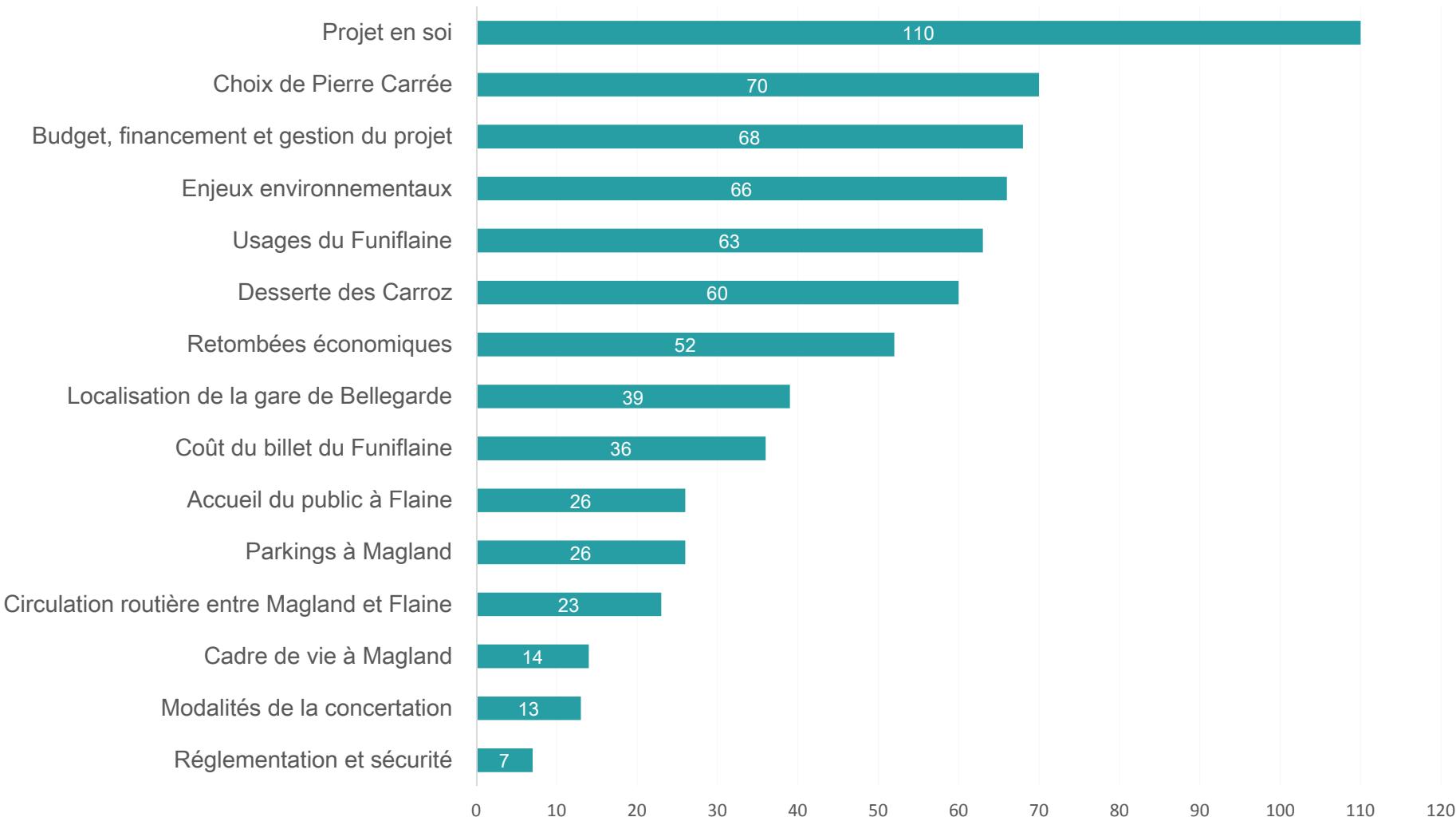
- **PROJET EN SOI** (intérêt du projet, tracé Bellegarde - Pierre Carrée - Flaine, technologie...)
- **CHOIX DE PIERRE CARRÉE** (aménagements, desserte Hameau de Flaine, projet d'urbanisation, préservation du site, golf...)
- **BUDGET, FINANCEMENT ET GESTION DU PROJET** (exploitation, fonds publics...)
- **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX** (pollution, insertion paysagère...)
- **USAGES DU FUNIFLAINE** (transport tout public, scolaires, saisonniers, usages professionnels...)
- **DESSERTE DES CARROZ**
- **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES** (Magland, Les Carroz, emploi, commerces...)
- **LOCALISATION DE LA GARE DE BELLEGARDE** (desserte de la station de départ, intermodalité, connexion avec la gare SNCF de Magland)
- **COÛT DU BILLET DU FUNIFLAINE**
- **ACCUEIL DU PUBLIC À FLAINE** (état des installations actuelles...)
- **PARKINGS À MAGLAND** (capacité, localisation, aménagements...)
- **CIRCULATION ROUTIÈRE ENTRE MAGLAND ET FLAINE** (restriction de circulation et accès routier...)
- **CADRE DE VIE À MAGLAND** (trafic, nuisances liées au fonctionnement de l'équipement...)
- **MODALITÉS DE LA CONCERTATION** (transparence de l'information, bilan...)
- **RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ** (risques naturels, risque incendie)

❖ **Nombre d'avis par thème abordé**

Thématisque	Rang	Nombre d'avis	Pourcentage du total des expressions (299)
Projet en soi	1	110	36,7 %
Choix de Pierre Carrée	2	70	23,4 %
Budget, financement et gestion du projet	3	68	22,8 %
Enjeux environnementaux	4	66	22 %
Usages du Funiflaine	5	63	21,1 %
Desserte des Carroz	6	60	20,1 %
Retombées économiques	7	52	17,4 %
Localisation de la gare de Bellegarde	8	39	13 %
Coût du billet du Funiflaine	9	36	12 %
Accueil du public à Flaine	10	26	8,7 %
Parkings à Magland		26	8,7 %
Circulation routière entre Magland et Flaine	12	23	7,7 %
Cadre de vie à Magland	13	14	4,6 %
Modalités de la concertation	14	13	4,3 %
Réglementation et sécurité	15	7	2,3 %
Total		673	*/

* Le total est supérieur à 100 %, une personne s'étant le plus souvent exprimée sur plusieurs thématiques.

Nombre d'avis en fonction des thématiques abordées



BILAN QUALITATIF

APPRÉCIATION GLOBALE DU PROJET

Les avis se sont exprimés majoritairement en faveur du projet en soi et du tracé préférentiel présenté à la concertation. Les arguments avancés pour le justifier portent sur les points suivants :

- Un nouvel accès à la station de Flaine, et plus largement au Grand Massif, plus écologique et plus rapide en proposant une véritable alternative à la route ;
- Un tracé optimisé Bellegarde-Pierre Carrée-Flaine ;
- Un mode de transport confortable et sécurisé, en toutes saisons et pour tous publics.

Les acteurs politiques et professionnels se sont largement prononcés en faveur du tracé préférentiel.

Les avis minoritaires portent sur le choix du tracé qui a fait l'objet de contre-propositions de tracés alternatifs venant d'associations locales.

LA POSITION DES OPPOSANTS AU PROJET ET LES CONTRE-PROPOSITIONS DE TRACÉS ALTERNATIFS

Les opposants au projet représentés par deux associations, l'association flainoise et Les amoureux des Carroz, ont contesté le projet sur les points suivants :

- Il ne s'agit pas d'un ascenseur valléen, ni d'un transport public.
- Il ne dessert pas Les Carroz, pénalisant les Flainois et les Carroziens.
- Il ne permet pas une bonne organisation de l'arrivée à Flaine avec le choix du parking P1.
- Il supprime un espace nature à Pierre Carrée en laissant la possibilité d'un développement urbain futur.
- Le choix du type de remontée est très onéreux.
- Les informations diffusées ne permettent pas d'évaluer son coût d'exploitation.

Les associations ont proposé successivement :

- Une gare aux Feux aux Carroz, puis une gare aux Molliets.
- Une localisation de la gare d'arrivée au parking P3.

LES HABITANTS PARTAGÉS ENTRE ATTENTES ET PRÉOCCUPATIONS

↳ **Les principales attentes** ont porté sur les points suivants :

Autour de Magland et de la station de départ

- Articuler la station de départ de Bellegarde à la dynamique économique de la commune de Magland.
- Prendre en considération les impacts de la circulation engendrés par le projet sur le cadre de vie des habitants de Magland.
- Adapter le parking de la station de départ à la fréquentation attendue en termes de places et d'aménagements pour les différents véhicules (autocars, camping-cars...).
- Lier le projet d'équipement à une démarche globale de mobilité des personnes et des biens, et de services aux usagers, tant en amont de la station de départ de Bellegarde qu'à l'arrivée à Flaine. Le déplacement entre la gare de Magland et Bellegarde doit être performant et adapté au flux des usagers.
- Intégrer les entreprises et les commerces de Magland dans le projet.

Autour de Pierre Carrée

- Préserver le cadre naturel de Pierre Carrée, atout pour les différents types d'activités qu'offrira la desserte du site par le FUNIFLAINE.
- Prévoir une desserte du Hameau de Flaine depuis Pierre Carrée.

Autour du coût et des usages

- Offrir un coût abordable pour les usagers qui intègre les différents forfaits et les services liés à l'équipement (parking, bagagerie, accès aux hébergements à Flaine...), et incitatif pour éviter l'usage de la voiture.
- Veiller à l'équilibre financier du projet.
- Être un équipement qui s'adresse à tous les types de publics (professionnels, scolaires...), et pas seulement aux skieurs.
- Mettre en place des mesures incitatives vis-à-vis de la circulation des véhicules entre Magland et Flaine qui prennent toutefois en compte les spécificités de certains usagers professionnels (transports de touristes par minibus...).

↳ **Les principales préoccupations** portent sur les points suivants :

- Augmentation du trafic routier et de la pollution à Magland et dans la vallée.
- Dégradation du cadre de vie à Magland.
- Retombées économiques insuffisantes pour Magland et Les Carroz.
- Absence de desserte des Carroz pour les actifs et les saisonniers.
- Coût du FUNIFLAINE trop élevé pour l'usager.
- Capacité du parking prévu à Magland insuffisante par rapport aux flux de touristes et d'usagers attendus.
- Urbanisation prévisible de Pierre Carrée.
- Impact du projet sur l'environnement naturel de Pierre Carrée et les activités sportives sur le domaine nordique (ski de fond, randonnée...).
- Equipement du FUNIFLAINE destiné principalement aux skieurs à la journée.
- Ruptures de charge entre la gare SNCF de Magland et la station de départ du FUNIFLAINE.
- Gestion et poursuite du projet en cas d'abandon ou faillite du concessionnaire.
- Prise en charge du déficit éventuel.

PROPOSITIONS DES CONTRIBUTEURS

Des propositions ont été formulées à travers les différents moyens d'expression sur les points suivants :

Déplacements / circulation

- Aménager le pont de l'autoroute pour faciliter le passage des bus
- Développer des pistes cyclables et piétonnières pour accéder au centre de Magland
- Développer les transports en commun à Magland
- Développer le transport des marchandises par train
- Interdiction de circulation pour véhicules touristiques et transport de marchandises sur la route des Carroz à Flaine
- Transport de passagers en navettes électriques
- Prévoir une desserte routière (échangeur entre Bellegarde et La Grangeat) afin de fluidifier les flux de circulation et contourner Magland
- Prévoir un accès direct Les Carroz/Flaine
- Etudier la possibilité d'un tunnel entre Les Molliets et Flaine

Usages du FUNIFLAINE

- Grande amplitude des horaires d'ouverture du FUNIFLAINE (fermeture à 21h minimum)
- Ouverture du FUNIFLAINE à prix réduits lors des pics de pollution
- Prix préférentiel pour les habitants de la vallée de l'Arve
- Intégrer le coût du FUNIFLAINE dans un forfait tout compris (skieurs et piétons)
- Prévoir tarif résident et gratuité des parkings
- Chauffer les cabines du FUNIFLAINE à l'aide de panneaux solaires

Développement économique et urbanisation

- Etudier la possibilité d'implanter et de développer un quartier autour de la station de départ à Bellegarde
- Urbaniser la zone des Molliets au niveau de l'ancienne piste Sarbotte (lien entre Les Carroz et Flaine)
- Développer une zone commerciale sur le site de Bellegarde

Accessibilité

- Prévoir un parking à niveaux
- Prévoir des places et des aménagements dédiés aux camping-cars dans les parkings à Magland

Site de Pierre Carrée

- Aménager le site de Pierre Carrée avec des installations modernes, novatrices et respectueuses de l'environnement, à l'image du projet FUNIFLAINE
- Développer le domaine skiable de Pierre Carrée

Station de Flaine

- Moderniser les remontées mécaniques existantes à Flaine
- Baptiser la gare d'arrivée à Flaine d'un nom de galaxie pour accompagner le nom de constellations des immeubles

Station des Carroz

- Etudier la possibilité d'un arrêt aux Carroz

Infrastructure

- Supprimer l'ancien téléphérique de l'Arbaron
- Mettre la ligne électrique sur les nouveaux pylônes

LES RÉPONSES APPORTÉES AUX QUESTIONS POSÉES AU COURS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

❖ Questions liées aux usages du Funiflaine

- Le Funiflaine n'est-il pas plutôt destiné aux skieurs à la journée qu'au grand public ?

Réponse du Syndicat mixte Funiflaine

Le Funiflaine est un nouvel outil de transport public, différent des équipements traditionnels des stations, qui doit permettre un accès rapide et écologique à la montagne en limitant le nombre de véhicules sur la route et la pollution. L'objectif est d'encourager un usage nouveau des déplacements pour tout public, de vivre mieux dans le Grand Massif et d'offrir de nouveaux usages à la population.

A l'issue de la concertation, le Syndicat mixte établira un cahier des charges qui sera remis au concessionnaire et qui précisera les exigences en termes d'utilisation de l'équipement : horaires d'ouverture et de fermeture été/hiver, transport des scolaires et des saisonniers, usages professionnels (transport de fret, descente des ordures ménagères, approvisionnement des commerces et restaurants de Flaine)...

Réponse de l'Etat (sous-préfet de Bonneville)

Le Funiflaine est à destination de la population de Flaine mais aussi à destination des habitants de la vallée qui souhaitent accéder à la station. Le cahier des charges qui sera présenté au futur concessionnaire veillera à pointer les populations pour lesquelles un service particulier doit être apporté : étudiants, collégiens, lycéens, enfants des clubs de sport de la vallée...

- Quel sera le coût du Funiflaine pour les usagers ?

Réponse de la Région Auvergne-Rhône Alpes

A l'issue de la concertation, un cahier des charges sera établi par le Syndicat mixte Funiflaine et présenté au futur concessionnaire qui aura été retenu à l'issue d'un appel d'offres. Ce cahier des charges établira les exigences fixées par les porteurs du projet concernant l'utilisation du Funiflaine : périodes d'ouverture été/hiver, horaires, tarifs préférentiels, usages professionnels..., et le tarif sera défini in fine dans le cadre des négociations avec l'exploitant.

Le président du Syndicat mixte et sa majorité établiront le prix du billet en prenant en compte le coût que représente l'utilisation de la voiture et la participation des fonds publics (80 %).

- Qu'est-il prévu pour les communes de la Communauté de communes Cluses, Arve et montagnes non concernées directement par les enjeux du Funiflaine, alors que celle-ci investit 4 M€ dans ce projet ?

Réponse de la Communauté de communes Cluses, Arve et montagnes

Un plan global de développement et de sauvegarde du tourisme, piloté par le maire d'Arâches-la-Frasse, est en cours de développement. Estimé à 12 M€ répartis entre la Région (4 M€), le Département (4 M€) et la Communauté de communes (4 M€), son objectif est de relancer l'attractivité des stations de bassin versant sur quatre saisons, en imaginant différents aménagements et usages : accessibilité du plateau de Saint-Sigismond pour les piétons, fondeurs ou randonneurs raquettes, développement du biathlon...

- Pour quelles raisons la solution initiale du funiculaire souterrain a été écartée ?

Réponse de la Région Auvergne-Rhône Alpes

La comparaison entre le funiculaire et le transport par câble ne tient pas, car les coûts ne sont pas comparables. Par ailleurs, l'accident de funiculaire en 2000 à Kaprun, en Autriche, causa le décès de 150 personnes, et a imposé une législation stricte ce type d'installation. Un tel équipement n'aurait pas pu faire l'objet d'une inscription au Contrat de plan Etat-Région (CPER). Le projet Funiflaine s'inscrit dans le cadre de l'amendement Saddier, déposé en 2008, par lequel l'Etat encourage le transport par câble, permettant ainsi aux collectivités locales d'investir des fonds, dans le cadre de Contrats de plan Etat-Région (CPER), dans ce type de transport.

❖ **Question liée au choix de Bellegarde comme station de départ**

- Pour quelles raisons la gare de départ du Funiflaine n'est pas connectée directement à la gare SNCF de Magland ?

Réponse du Syndicat mixte Funiflaine

Les contraintes techniques ne permettent pas d'implanter la gare de départ du Funiflaine et le parking au même endroit (zonage inondation dans le secteur de la gare, attaque directe sur le flanc de la montagne...). Toutes les hypothèses ont toutefois été étudiées, jusqu'au déplacement de la gare de Magland qui s'est révélé irréalisable pour une question de coût (20 M€). Aujourd'hui, compte tenu du plan de financement, la solution retenue est de mettre en place des bus propres qui relieront la gare SNCF de Magland jusqu'à la gare de départ du Funiflaine. Il s'agit d'un sujet complexe qui doit être approfondi en vue d'améliorer cette liaison, et le futur concessionnaire pourra également être sollicité pour conseiller et aider à trouver la meilleure formule.

❖ **Questions liées à l'impact du projet sur le cadre de vie à Magland**

- Au regard des difficultés actuelles de circulation à Magland et du trafic attendu dans le secteur dès la mise en service du Funiflaine, quelles mesures peuvent être envisagées pour contourner la commune ?

Réponse d'ATMB (Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc)

Au niveau des diffuseurs de l'autoroute, un projet de réaménagement du diffuseur de Cluses-La Maladière (remplacement du carrefour actuel en T par deux giratoires) permettra de simplifier l'accès aux zones commerciales et à la zone de la déchetterie, et va fluidifier le trafic au niveau du raccordement avec la route départementale.

Réponse du Département de la Haute-Savoie

Il est aussi possible d'étudier la mise en place, à certaines périodes, de minibus électriques à la sortie de La Maladière pour assurer une connexion rapide et des rotations régulières avec la station de départ du Funiflaine.

L'échangeur de Sallanches est également une piste à explorer pour la desserte du départ du Funiflaine. Un contournement local par la rue de Gravin et la rue du Val d'Arve peut être envisagé pour acheminer les trafics de navettes bus et les véhicules légers.

- Quelles sont les nuisances sonores que générera l'équipement dès qu'il sera opérationnel ?

Réponse de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

La technologie 3S utilisée pour le Funiflaine est la plus silencieuse des technologies de transport par câble. Par ailleurs, le projet prévoit la gare de départ au centre du parking, donc assez éloignée des habitations, et la motrice (système d'entraînement du câble) n'est pas située en bas de l'installation. L'impact sonore sera donc très limité.

Dans le cadre des procédures administratives, une étude acoustique sera réalisée avec des mesures du bruit ambiant avant projet, et des objectifs seront à respecter pour ne pas dépasser les seuils réglementaires.

❖ **Question liée aux bénéfices du projet pour Magland**

- Quelles seront les retombées économiques du Funiflaine pour la commune de Magland ?

Réponse du maire de Magland

La commune de Magland, aujourd'hui en difficulté économique en raison de la cessation ou de départ d'entreprises, compte sur la possibilité d'implanter des commerces pour générer des emplois.

Réponse du Syndicat mixte Funiflaine

Le Funiflaine est un équipement qui doit fonctionner en toutes saisons. Magland bénéficiera donc également de l'exploitation du Funiflaine en saison estivale.

❖ **Questions liées à la circulation routière entre Magland et Flaine, et dans la vallée**

- Quelles seront les mesures incitatives pour ne plus monter sur Flaine en voiture ou en bus ?

Réponse de la Région Auvergne-Rhône Alpes

Le projet présenté propose un temps de trajet plus attractif et plus compétitif que la voiture : 19 minutes entre Magland et le cœur de la station de Flaine. Par ailleurs, il sera nécessaire de repenser le fonctionnement de la station en termes de prise en charge des bagages des usagers, comme c'est déjà le cas en Autriche ou en Italie, depuis le point de départ dans la vallée jusqu'à leur hébergement dans la station.

Réponse du Syndicat mixte Funiflaine

L'objectif est de rendre le trajet par le Funiflaine plus attractif pour les utilisateurs, c'est-à-dire plus rapide, plus sûr et plus confortable. Les minibus pourront continuer à monter à la station de Flaine mais la typologie des véhicules autorisés à circuler sur la route de Flaine doit être étudiée.

Réponse de la commune d'Arâches-la-Frasse

Les restrictions de circulation des bus sur la route de Flaine concernant les tour-opérateurs pour lesquels il sera possible de leur imposer un créneau horaire pour emprunter le Funiflaine. La question ne se pose pas pour les petites navettes.

- Quel sera le bénéfice du Funiflaine sur les flux de circulation et combien de véhicules pourront être captés ?

Réponse de la Région Auvergne-Rhône Alpes

Des études sur les flux existent, mais la notion d'ascenseur valléen étant nouvelle en France, il est difficile d'apporter des estimations chiffrées précises du nombre de véhicules qui seront captés par le Funiflaine. A titre d'exemple, un ascenseur de ce type existe à Avoriaz et assure environ 600 000 montées par an à la station par Les Prodains, en alternative à la route.

❖ **Question liée aux Carroz**

- Pourquoi le tracé par Les Carroz n'a pas été retenu ?

Réponse du Syndicat mixte Funiflaine

La première version du projet imaginait un tracé par Les Carroz mais a été rapidement écartée pour des raisons financières.

Réponse de la commune d'Arâches-la-Frasse

Tout a été étudié pour envisager un arrêt aux Carroz. Cependant, quelle que soit la gare intermédiaire aux Carroz qui pourrait être implantée, il n'y a pas d'autres alternatives que de repasser par le Col de Pierre Carrée en raison de la problématique de survol des bâtiments sur le tracé Les Carroz-Flaine. Dans l'hypothèse d'un tracé par Les Carroz, le passage obligé par Pierre Carrée imposerait donc la création d'une quatrième gare intermédiaire qui entraînerait un surcoût financier important par rapport au projet proposé par le Syndicat mixte Funiflaine.

❖ **Questions liées au choix de Pierre Carrée comme gare intermédiaire**

- Des projets de développement immobilier sont-ils prévus au Col de Pierre Carrée ?

Réponse de la Région Auvergne-Rhône Alpes

Le dossier tel qu'il est monté ne comprend pas le développement d'urbanisation au Col de Pierre Carrée. Son développement, s'il doit avoir lieu, sera étudié dans le cadre du PLU d'Arâches-la-Frasse et du SCoT.

Réponse de la commune d'Arâches-la-Frasse

Aujourd'hui, dans le PLU de la collectivité, tout le site de Pierre Carrée est en zone N, c'est-à-dire non constructible. Le PADD (Plan d'aménagement de développement durable), clé de voûte du PLU, énonce les principales orientations en matière d'aménagement mais n'engage pas la commune à les appliquer immédiatement. Quels que soient les prochains élus d'Arâches-la-Frasse, ils pourront donc se positionner pour rendre ou non constructible la zone de Pierre Carrée.

- Quel est le devenir du site de Pierre Carrée ?

Réponse de la commune d'Arâches-la-Frasse

Souvent abandonnées, les capacités du site de Pierre Carrée ont été longtemps sous-estimées. Aujourd'hui, le site accueille du ski de fond et une réflexion est à mener pour développer la politique d'accueil du site en proposant un ensemble pluridisciplinaire hiver comme été, en collaboration étroite avec le Grand Massif Domaines Skiables et les Remontées mécaniques d'Arâches / Les Carroz, permettant également un retour économique positif pour la collectivité. Le Funiflaine

offrira l'opportunité de laisser les bus scolaires à Magland et d'acheminer les enfants à Pierre Carrée pour pratiquer différentes activités sportives (ski de fond, raquettes, randonnées...).

- Quels sont les aménagements prévus pour accéder à la gare intermédiaire de Pierre Carrée depuis le Hameau de Flaine ?

Réponse de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

La gare intermédiaire à Pierre Carrée ne sera pas implantée à l'emplacement du bâtiment du club-house destiné à disparaître, mais sera situé plus près du 27^{ème} bataillon de chasseurs alpins. Le projet de cheminement remontant du Hameau jusqu'à la gare de Pierre Carrée n'est pas précisément défini à ce stade des études, mais il est bien prévu dans le projet.

❖ **Question liée à la gestion et au financement du projet**

- Les dépassements de coûts de réalisation sont-ils pris en compte dans le budget total du projet ? En cas de déficit, qui prendra en charge la gestion du projet ?

Réponse du Syndicat mixte Funiflaine

L'enveloppe budgétaire, fixée par les partenaires financiers, n'autorisera aucun dépassement, et aucun autre fond public ne sera sollicité.

Pour rappel, sur les 76 M€ de budget total, 60 M€ de fonds publics ont pu être rassemblés par les partenaires financiers. Les 16 M€ restants devront être apportés par le futur exploitant qui acceptera de supporter la gestion, le fonctionnement et le déficit éventuel de l'équipement. Des recours seront possibles envers la société d'exploitation si celle-ci ne tient pas ses engagements. Les porteurs du projet seront couverts financièrement et juridiquement sur le sujet.

Si le tarif est trop élevé, le Funiflaine ne sera pas utilisé et le concessionnaire aura perdu 16 M€, et dans le cas contraire, il ne fera pas de bénéfices. C'est de la recherche de cet équilibre financier que naîtra ou pas le Funiflaine.

Réponse de la Région Auvergne-Rhône Alpes

Le montage financier du projet est le résultat d'études très poussées qui encadrent strictement l'enveloppe budgétaire. Aucun argent public supplémentaire ne sera engagé, ni dans la réalisation, ni dans le déficit de l'équipement.

La Région s'est fortement engagée depuis 3 ans sur le principe du transport par câble en finançant six ascenseurs valléens sur le territoire. Pour cinq d'entre eux, la Région s'engage à hauteur de 30 %, plafonné à 10 M€. Le Funiflaine bénéficie d'une enveloppe exceptionnelle de 20 M€ en raison du fort investissement du Département (25 M€), de l'importance du projet et du contexte particulier de la vallée avec le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve.

❖ Question liée à la réglementation des risques naturels

- De quelle manière la réglementation des PPR s'applique-t-elle aujourd'hui sur Magland et sur Flaine dans le cadre du projet ?

Réponse de l'Etat (sous-préfet de Bonneville)

La question des risques naturels est un sujet très compliqué à traiter, et les décisions prises sont souvent pesées sur la base de considérations très techniques. Le projet présenté par le Syndicat mixte Funiflaine a été réfléchi au regard des contraintes majeures que représentent les risques naturels avalanches et inondations, et se montre donc très clair sur le plan réglementaire.

Les immeubles de Flaine situés aujourd'hui en zone rouge ont été construits avant l'instauration de la réglementation du PPR avalanches.

Par ailleurs, la proposition d'implanter la gare d'arrivée au P3 de Flaine, telle que proposée par une association, ne pourra être retenue en raison de sa localisation en zone rouge d'avalanches.

Réponse de la Région Auvergne-Rhône Alpes

Depuis l'accident de Montroc en 1999, la réglementation a fait apparaître un PPR qui n'existe pas auparavant, et ce qui est situé aujourd'hui en zone rouge est devenu inconstructible. Le Funiflaine est un transport avec le statut d'ERP (établissement recevant du public) car il remplace une route. Alors qu'il est possible de renouveler ou de construire un téléski dans une zone à risques avalancheux, les ascenseurs valléens tel que le Funiflaine ne le permettent pas de par ce statut particulier.

Réponse de la commune d'Arâches-la-Frasse

Les directives de l'Etat, en termes de plan d'exposition aux risques inondations sur Magland, ont imposé le choix de Bellegarde et du parking P1 comme station de départ et d'arrivée du Funiflaine. S'il fallait construire aujourd'hui la station de Flaine, elle ne se ferait pas en raison de la réglementation du PPR avalanches et les communes ont l'obligation stricte, aujourd'hui, de respecter les plans d'exposition aux risques naturels.

LA RÉPONSE SPÉCIFIQUE DU MAÎTRE D'OUVRAGE AUX CONTRE-PROPOSITIONS DE TRACÉS

Le maître d'ouvrage estime que :

- Le choix des Carroz pour la gare intermédiaire présente des difficultés techniques importantes et un coût financier supérieur au projet présenté.
- Le tracé, compte tenu du survol de bâtiments, nécessiterait dans tous les cas un passage obligé par Pierre Carrée.
- La gare d'arrivée au parking P3 est située en zone rouge d'avalanche.

BILAN DES ATELIERS DE CONCERTATION DES 5 ET 6 MARS

Le maître d'ouvrage a souhaité élargir la concertation avec l'organisation de deux ateliers composés d'habitants (recrutés par appel à candidatures) pour enrichir la réflexion déjà engagée.

Ces groupes de travail se sont réunis :

- **le 5 mars à Magland (29 participants) ;**
- **le 6 mars à Flaine (19 participants).**

La réflexion collective a porté sur les thèmes suivants :

- Quels usages avec et autour de Flaine ?
- Quelles idées concertées pour améliorer les accessibilités ?

Chacun des deux groupes s'est attaché à exprimer son avis et ses contributions à partir de sa connaissance du territoire et des besoins auxquels pourrait répondre le FUNIFLAINE.

Il faut noter d'une manière générale que les participants ont montré une forte implication dans ces groupes.

❖ **A Magland, la réflexion a porté sur les éléments suivants :**

↗ **Les usages**

Le FUNIFLAINE doit être un moyen de transport pour tous les publics et les usages au quotidien (transports de toutes les catégories de population, blessés, fret pour les professionnels de la station de Flaine, transport des déchets, animaux etc.).

Il doit être une source de sécurité pour les personnes transportées (enfants, scolaires, PMR etc.).

Il doit proposer des bennes adaptées au transport de différents types de biens (marchandises, bagages, matériaux de construction...).



Atelier de concertation à Magland
(© Dep74 – L. Guette)

Différents services doivent être proposés (information à l'intérieur de la cabine, tarif combiné : train + forfait, consignes au départ de Magland, services bagages de la gare SNCF à la résidence ou depuis parkings et autocars).

Les horaires de fonctionnement doivent être adaptés aux différents usages.

Une réflexion doit être engagée sur les emprises nécessaires pour permettre le développement des usages professionnels. Le groupe s'interroge sur la place disponible à Magland.

Le FUNIFLAINE peut être aussi un moyen de développer les évènements culturels sur Flaine.

↗ **L'accessibilité**

Le groupe a porté sa réflexion sur :

- La gare de Magland : sa requalification, son déménagement, le stationnement limité autour de la gare, la desserte par le futur Léman Express.
Peut-on envisager une halte ferroviaire juste en face de la gare de Bellegarde ?

- Les navettes entre la gare ferroviaire et Bellegarde : cabines, tapis roulants, navettes qui partiraient de la sortie de l'autoroute à La Maladière, ligne de bus entre Cluses/Magland et FUNIFLAINE, transport urbain par câble entre Cluses et FUNIFLAINE, véhicules autonomes.
- Le désengorgement du centre de Magland : les participants s'interrogent sur la place et l'importance des parkings dans un espace urbain fortement contraint. Ne peut-on pas envisager des parkings sur La Maladière ?
- La création d'une halte routière sécurisée en bordure de l'autoroute où les bus pourraient déposer les voyageurs qui rejoindraient Bellegarde par une passerelle au-dessus de l'autoroute.
- L'interdiction des poids-lourds dans la traversée de Magland qui nécessite de revoir la tarification de l'autoroute. Pourquoi pas une section gratuite pour ces véhicules pour éviter le report de trafic sur Magland ?



*Atelier de concertation à Magland
(© Dep74 – L. Guette)*

Le groupe s'est montré fortement intéressé pour travailler avec la SNCF et l'ATMB sur les différents sujets évoqués.

❖ A Flaine, les ateliers ont travaillé sur les mêmes thèmes.

Les participants se sont le plus souvent exprimés sous la forme de questionnements que de propositions.

↗ Les usages

Les interrogations ont porté sur les points suivants :

- La gestion des bagages, comment faire face à des flux importants ? Quel impact à l'arrivée de Flaine ?
- Le fret : réception, dispatching, cabines frigorifiques, entrepôt.
- Le transport des déchets.
- La mise en place d'un service de conciergerie.
- Développer les moyens de transport dans la station.

Les participants veulent que Funiflaine soit accessible aux jeunes (lycéens et collégiens), puisse transporter les blessés et soit l'occasion de développer un autre tourisme pour une clientèle 4 saisons « passer du tout neige au tout montagne ».

Ils imaginent aussi l'usage de la voiture électrique sans chauffeur, ou encore un accès à la station sans voiture.

Le coût du FUNIFLAINE conditionne aussi beaucoup la fréquentation du téléporté.

Pour gérer le flux des usagers sur Flaine, il faut décaler les types de séjours (samedi / samedi et dimanche / dimanche).

↗ L'accessibilité

Les participants se sont interrogés sur les points suivants :

- Comment gérer l'accessibilité des voyageurs avec leurs bagages ? Quels services proposés ?
Mettre à disposition des chariots vers la résidence de manière autonome.
- Des services différenciés entre skieurs et non skieurs.

- Peut-on transporter des animaux ?
- Quels sont les trains (TGV, Léman Express) qui vont s'arrêter à Magland ?
- Comment va-t-on gérer les pics de flux et éviter les queues aux différentes installations de la station ? Décaler les séjours (samedi / samedi et dimanche et dimanche) et les raccourcir.
- Quel statut aura la route qui mène à Flaine ?

Les participants estiment que l'accès facile depuis l'aéroport de Genève et par le Léman Express est un atout pour la station et la différenciera des autres stations.

ANALYSE ET SYNTHÈSE DES ARTICLES DE PRESSE

La presse régionale et locale - presse écrite et audiovisuelle - a largement rendu compte du projet et du déroulement de la concertation.

Le sujet a fortement intéressé les journalistes qui se sont attachés à présenter le projet et à rendre compte du déroulement de la concertation, à travers les réunions publiques.

La presse a porté, d'une manière générale, un regard favorable sur le projet et ses atouts pour les usagers, tout en soulignant qu'il suscitait beaucoup d'interrogations. Elle a invité à diverses reprises les habitants à s'exprimer sur le projet.

La presse a donné la parole tant au maître d'ouvrage qu'aux opposants.

Les principaux articles mettent en avant les points suivants :

Le 11 janvier, suite à la réunion de pré-concertation qui s'est déroulée à Flaine à l'initiative du Syndicat mixte Funiflaine, **Le Dauphiné** (version numérique) s'est attaché à présenter les enjeux du projet sous la forme de questions portant sur les différents thèmes :

- Acheminement entre la gare de Magland et la gare de départ
- Parkings aux abords de Magland
- Coût pour l'usager
- Restrictions pour les automobilistes montant à Flaine

Il a proposé à ses lecteurs de participer à la concertation.

Le 17 janvier, **Le Messager**, à l'occasion des vœux du maire d'Arâches-la-Frasse, a relaté l'annonce par celui-ci d'une future liaison entre Les Carroz et Flaine.

Le 25 janvier, la **radio ODS** donne la parole à Monsieur Monteil qui précise les atouts du projet.

Le 26 janvier, **Le Dauphiné** (version écrite) a reprécisé les atouts du projet.

Le 24 janvier, **Le Messager** (version numérique) présente les points-clefs du projet et les dates et lieux des trois réunions publiques.

Le 31 janvier, **Le Messager** annonce la concertation et invite les habitants à donner leur avis. Il donne le calendrier de la concertation.

Le 6 février, **Le Dauphiné Libéré** (version papier) a rendu compte de la première réunion s'attachant à mettre en avant les questions soulevées et les réponses apportées.

Le journal rappelle les dates et lieux des réunions suivantes.

Le Messager – Edition Faucigny, a rendu compte des réunions publiques des 4 et 11 février. Il s'est attaché, dans l'article du 7 février relatif à la réunion publique du 4 février, à

mettre en avant le thème de l'équilibre financier du projet, et de la réponse du président du Syndicat mixte affirmant que « s'il n'y a pas d'équilibre financier, il n'y aura pas de Funiflaine ».

Dans l'article du 14 février relatif à la réunion du 11 février, le journal s'est montré plus critique, accordant une large place au tracé proposé par l'association flainoise et aux critiques de l'association sur le choix du parking.

L'article d'**Altitude**, webmagazine indépendant consacré à l'univers de la montagne, parue le 7 février, s'est attaché à présenter de manière positive les caractéristiques du projet soulignant que le tracé était arrêté et le financement « quasi-bouclé ».

Le 14 février, **Le Dauphiné Libéré** relate les interventions de Monsieur Monteil au cours de la réunion publique du 11 février et souligne la bonne organisation de la soirée avec des échanges clairs et constructifs.

Le 16 février, le journal local **Le Faucigny** a commenté de manière très critique et polémique la concertation sur le projet et les positions de Messieurs Monteil, Saddier et lochum, tout en prenant parti pour l'association flainoise et le tracé qu'elle propose (gare aux Carroz et gare au centre de Flaine).

Le 21 février, **France 3 Alpes** interviewe différents acteurs : Messieurs lochum, Bonnaz et Lardennois. Si les deux premiers argumentent en faveur du projet, Monsieur Lardennois conteste le tracé par Pierre Carrée.

8 Mont-Blanc interviewe le 28 février Monsieur Monteil dans un entretien de 10 minutes, puis le 4 mars, donne la parole aux opposants présentés comme une « autre voix ».



PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

La participation du public a été significative lors des trois réunions publiques organisées, environ 730 personnes au total se sont en effet déplacées pour exprimer leurs avis et questionner le maître d'ouvrage. Il faut y ajouter les 48 personnes qui ont participé aux ateliers et les 200 personnes présentes lors de la réunion de pré-concertation du 8 janvier 2019.

Le maître d'ouvrage a noté l'importance des temps d'échanges à travers les différents modes d'expression (courriels, plateforme collaborative, courriers postaux, registres), soit 240 avis distincts (en dehors des réunions publiques). Il a particulièrement noté la volonté des participants d'en comprendre tous les enjeux, qu'ils soient environnementaux, économiques ou urbains. Il s'est montré attentif à répondre, dans la mesure des études disponibles, aux différentes questions posées.

La concertation s'est déroulée de manière apaisée, permettant de confronter les points de vue des professionnels, des habitants et des futurs usagers de l'équipement.

Les réunions publiques, comme la presse l'a souligné, ont permis des échanges constructifs et positifs.

Les participants aux ateliers se sont fortement impliqués.

La contradiction a été portée principalement par deux associations locales (l'association flainoise et les amoureux des Carroz) dont leurs critiques ont porté surtout sur le choix de la gare de Pierre Carrée et le choix de la gare d'arrivée à Flaine, et l'équipement proprement dit.

Le maître d'ouvrage a souhaité qu'elles aient la possibilité de s'exprimer lors de chaque réunion publique, à la suite de sa propre présentation.

Les deux ateliers portant sur l'accessibilité à l'équipement et les différents usages qu'il pourrait offrir ont confirmé l'intérêt que présentait le projet pour tous les acteurs concernés.

SYNTÈSE DES ENSEIGNEMENTS

Pour le maître d'ouvrage, les échanges lors de la concertation ont mis en évidence un avis général positif concernant :

- L'opportunité du projet pour offrir un nouvel accès à la montagne, plus écologique et plus rapide.
- La pertinence du choix du tracé constitué de la station de départ à Bellegarde, de la gare intermédiaire à Pierre Carrée et la station d'arrivée au parking P1 de Flaine.
- L'intérêt de faire de cet équipement un mode de transport pour tous publics.

Il a noté les interrogations concernant particulièrement :

- Le développement et le cadre de vie de Magland et sa compatibilité avec la présence du FUNIFLAINE.
- La préservation de l'environnement à Pierre Carrée.
- L'accès de l'équipement à tous les publics.
- Le coût pour les usagers.

Le Syndicat mixte Funiflaine, au cours des phases d'études à venir, s'attachera à :

- Analyser les contributions apportées pour enrichir, au besoin, le projet.
- Permettre à chacun d'être régulièrement informé du déroulement des étapes à venir.

ÉTAPES À VENIR

Le présent bilan sera partagé avec les principaux partenaires du projet. Sur la base des conclusions tirées de la concertation, le Syndicat mixte Funiflaine arrêtera les orientations retenues pour la suite du projet. Elles constitueront la base des études à venir.

Après que le bilan ait été arrêté par le Syndicat mixte Funiflaine, le maître d'ouvrage le rendra public, avec sa mise en ligne sur le site internet dédié au projet <https://www.funiflaine.fr/>

Tout au long des phases d'études à venir, le site internet du projet servira de point d'information pour le public.

L'Enquête publique, en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), constituera une nouvelle occasion de dialoguer avec le public. Les études de conception détaillées ainsi que l'étude d'impact du projet seront soumises au public lors de cette enquête menée au titre de l'article L123-2 du code de l'environnement. Lors de cette nouvelle consultation, le public pourra donner son avis sur un projet dont la conception sera bien plus détaillée. Un commissaire enquêteur, indépendant de la maîtrise d'ouvrage, mènera l'enquête et recueillera les avis de toutes les personnes et entités intéressées puis rédigera son rapport.